

Pour distribution immédiate

Le Nouveau-Brunswick devient la troisième province du Canada à mettre en place une politique de transition vers les biosimilaires

Montréal, 21 avril 2021 – Biosimilaires Canada, une association nationale qui représente l'industrie canadienne des médicaments biosimilaires, félicite aujourd'hui le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la mise en place d'une politique de « transition » vers les biosimilaires afin d'accroître l'utilisation des médicaments biosimilaires dans les régimes publics d'assurance médicaments de la province.

La nouvelle politique sur les biosimilaires du Nouveau-Brunswick devrait permettre à la province d'économiser plus de 10 millions de dollars annuellement lorsqu'elle sera entièrement mise en place. Ce montant sera réinvesti pour soutenir la couverture de nouvelles thérapies. Près de 3000 patients qui bénéficient des régimes d'assurance médicaments de la province et qui sont atteints de maladies telles que l'arthrite, le diabète, les maladies inflammatoires de l'intestin et le psoriasis auront jusqu'au 30 novembre pour passer d'un médicament biologique d'origine à un médicament biologique biosimilaire.

« Biosimilaires Canada félicite la décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la ministre de la Santé Dorothy Shephard de devenir la première province de l'Atlantique - et la troisième province du pays - à mettre en place une politique de transition vers les médicaments biosimilaires qui contribuera à améliorer la pérennité des régimes publics d'assurance médicaments de la province et qui soutiendra l'accès des patients aux médicaments », a déclaré Michel Robidoux, président du conseil d'administration de Biosimilaires Canada.

Les médicaments biologiques ont révolutionné le traitement de nombreuses maladies invalidantes et potentiellement mortelles, mais il peut en coûter de 10 000 à 25 000 dollars voir plus pour traiter un patient avec un médicament biologique pendant un an. Cette réalité exerce une forte pression financière sur les budgets consacrés aux médicaments.

Les avantages des biosimilaires ne peuvent être pleinement réalisés que si les régimes d'assurance médicaments adoptent des politiques qui soutiennent leur utilisation accrue, comme l'ont fait les régimes publics d'assurance médicaments de la Colombie-Britannique et de l'Alberta avec la mise en place de politiques de transition réussies vers les biosimilaires en 2019^{1,2}. En vertu de ces politiques, les patients qui utilisent un médicament biologique pour traiter une maladie chronique font la transition d'un médicament biologique de référence à un médicament biologique biosimilaire sous la supervision de leur médecin traitant.

« La pandémie de la COVID-19 a ajouté un fardeau sur les systèmes de soins de santé comme jamais auparavant et les contribuables, les employeurs, les patients et les prestataires de soins de santé cherchent tous des moyens pour générer des économies afin d'en assurer la pérennité », a déclaré Jim Keon, président de Biosimilaires Canada. « La transition vers les traitements biosimilaires est un choix responsable pour les régimes d'assurance médicaments, et il est temps que d'autres provinces suivent l'exemple de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick en faisant profiter leurs patients, leurs fournisseurs de soins de santé et leurs contribuables des avantages des programmes de transition vers les biosimilaires. »

¹ Site internet B.C. Pharmacare, [Biosimilars Information for Patients](#).

² Site internet du ministère de la Santé de l'Alberta, [Biosimilar drugs](#).

Le passage d'un médicament biologique d'origine à un biosimilaire est une pratique sécuritaire et efficace. Santé Canada confirme que « les patients et les fournisseurs de soins de santé peuvent avoir confiance en le fait que les médicaments biosimilaires sont efficaces et sécuritaires pour chacune de leurs indications autorisées. Aucune différence d'efficacité et d'innocuité n'est prévue à la suite d'un changement d'utilisation courante entre un médicament biosimilaire et son médicament biologique de référence pour une indication autorisée »³.

Les biosimilaires font l'objet d'une vaste expérience sur le terrain au Canada avec plus de 600 000 ordonnances remplies chaque année avec ces médicaments, selon les données d'IQVIA. Les biosimilaires sont également très utilisés dans les secteurs hospitaliers et oncologiques. Plus de 178 essais cliniques ont été menés dans le monde entier auprès d'environ 21 000 patients qui ont fait la transition d'un médicament biologique à un biosimilaire. Ces essais confirment que la transition vers les biosimilaires n'est pas associée à des problèmes majeurs d'efficacité, d'innocuité ou d'immunogénicité⁴.

Biosimilaires Canada et ses compagnies membres travailleront avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour assurer le succès de la mise en œuvre de sa politique de transition vers les biosimilaires.

Les détails complets de l'initiative sur les biosimilaires du Nouveau-Brunswick sont disponibles à l'adresse suivante : www.gnb.ca/biosimilaires

À propos de Biosimilaires Canada

Biosimilaires Canada est une association nationale qui représente l'industrie des médicaments biosimilaires au Canada. Nos entreprises membres sont à l'avant-garde du développement et de la commercialisation de médicaments biosimilaires à l'échelle mondiale. Biosimilaires Canada joue un rôle de premier plan dans l'éducation des intervenants canadiens quant à la sécurité et l'efficacité des médicaments biosimilaires, et plaide en faveur de politiques qui soutiennent leur autorisation, leur remboursement, leur acceptation commerciale et leur utilisation accrue. Biosimilaires Canada est une division de l'Association canadienne du médicament générique. Visitez notre site à l'adresse www.biosimilairescanada.ca.

À propos des médicaments biosimilaires⁵

Un médicament biologique biosimilaire, ou médicament biosimilaire, est un médicament biologique qui est très semblable à un médicament biologique dont la vente a déjà été autorisée. Santé Canada évalue toutes les informations fournies pour confirmer que le médicament biologique biosimilaire et le médicament biologique de référence sont similaires et qu'il n'y a pas de différences cliniques significatives entre eux en termes d'innocuité et d'efficacité. Les normes rigoureuses de Santé Canada pour l'autorisation signifient que vous pouvez avoir le même niveau de confiance en la qualité, l'innocuité et l'efficacité d'un médicament biosimilaire qu'en tout autre médicament biologique.

Pour plus d'informations :

Hugo de Grandpré

Association canadienne du médicament générique (ACMG)

Cellulaire : (514) 603-4268

Courriel : hugo@generiquescanadiens.ca

³ Santé Canada, [Médicaments biologiques biosimilaires au Canada: Fiche d'information](#).

⁴ Barbier, L. et. al. [The Efficacy, Safety, and Immunogenicity of Switching Between Reference Biopharmaceuticals and Biosimilars: A Systematic Review](#), 31 mars 2020.

⁵ Santé Canada, [Médicaments biologiques biosimilaires au Canada: Fiche d'information](#).